

POSTES A PROFIL

POSTES	CRITERES DE SELECTION
C.PAIEN (Conseiller Pédagogique auprès I.E.N.)	1) Condition de diplôme (CAFIPEMF) + (CAPSAIS ou CAPA-SH pour l'ASH) 2) Commission départementale composée d'I.E.N. et présidée par M l'Inspecteur d'Académie.
C.P. E.P.S. (Conseiller Pédagogique en EPS)	1) Condition de diplôme (CAFIPEMF option EPS). 2) Commission départementale composée d'I.E.N. et présidée par M l'Inspecteur d'Académie.
C.P. E.M. (Conseiller Pédagogique en Education Musicale)	1) Condition de diplôme (CAFIPEMF option éducation musicale). 2) Commission départementale composée d'I.E.N. et présidée par M l'Inspecteur d'Académie. Un Inspecteur Pédagogique Régional présent à titre d'expert
C.P. Arts visuels. (Conseiller Pédagogique en Arts Visuels)	1) Condition de diplôme (CAFIPEMF option arts plastiques). 2) Commission départementale composée d'I.E.N. et présidée par M l'Inspecteur d'Académie.
C.P. L.V.E (Conseiller Pédagogique en Langue Vivante Etrangère)	1) Condition de diplôme (CAFIPEMF option langue vivante étrangère). 2) Commission départementale composée d'I.E.N. et présidée par M l'Inspecteur d'Académie.
Coordonnateur Education Prioritaire	1) - appel à candidature dans les écoles et collèges. - avis du supérieur hiérarchique. 2) Expérience en Education Prioritaire souhaitée. 3) Commission départementale avec des responsables Education Prioritaire et présidée par M l'Inspecteur d'Académie.
Animateurs chargés de l'informatique	1) Condition de diplôme (CAFIPEMF option Technologies Ressources Educatives) 2) Compétences informatiques. 3) Commission composée d'I.E.N + un conseiller expérimenté en informatique (et/ou) spécialiste en informatique et présidée par M l'Inspecteur d'Académie.
E.M.A.L.A. (Equipe Mobile Académique de Liaison et d'Animation)	1) Condition de diplôme (CAFIPEMF option Technologies Ressources Educatives) 2) Avis de l'I.E.N. dont le candidat relève. 3) Commission départementale composée d'I.E.N., + Directeur du CDDP et présidée par M l'Inspecteur d'Académie.
Postes Français Langue Etrangère	1) Compétences en français langue étrangère. 2) Barème.

Enseignants Référents	<p>1) Condition de diplôme (CAEI, CAPSAIS, CAPA-SH ou 2 CASH).</p> <p>2) Commission départementale présidée par M l'Inspecteur d'Académie.</p>
Secrétariat de la C.D.O.E.A.S.D (Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du Second Degré)	<p>1) Condition de diplôme (CAEI, CAPSAIS, CAPA-SH ou 2 CASH).</p> <p>2) Commission départementale présidée par M l'Inspecteur d'Académie.</p>
Référent Education Nationale auprès de la MDPH	<p>1) Condition de diplôme (CAEI, CAPSAIS, CAPA-SH ou 2 CASH, ou DDEAS).</p> <p>2) Commission départementale présidée par M l'Inspecteur d'Académie</p>
Service pédagogique pour les élèves malades et pour la gestion du matériel adapté (Instituteur ou professeur des écoles coordonnateur)	<p>1) L'enseignant devra bénéficier d'une expérience préalable devant des élèves en difficultés, malades ou handicapés (CAPSAIS option C souhaitable ou CAPA-SH).</p> <p>2) Commission présidée par M l'Inspecteur d'Académie.</p>
Centre Pénitentiaire	<p>1) Condition de diplôme (CAPSAIS ou CAPA-SH opt. F)</p> <p>2) Commission avec M l'Inspecteur d'Académie + l' IEN ASH + le responsable pédagogique régional.</p>
Classe Relais ou Atelier Relais (Instituteur ou professeur des écoles coordonnateur de la classe relais ou de l'Atelier relais)	<p>1) l'enseignant devra bénéficier d'une expérience préalable d'enseignement devant des publics scolaires en difficultés (CAPSAIS ou CAPA-SH option F souhaitable).</p> <p>2) Commission départementale composée de l'IEN chargé de l'ASH, de l'IEN Information et Orientation et de l'Inspecteur d'Académie, Président.</p> <p>Le régime indemnitaire sera attribué en fonction de la spécialisation de l'enseignant.</p>
Centre Educatif Fermé	<p>1) Condition de diplôme (CAPSAIS ou CAPA-SH option F souhaitable)</p> <p>2) l'enseignant devra bénéficier d'une expérience préalable d'enseignement devant des publics spécifiques.</p> <p>3) Commission départementale présidée par M l'Inspecteur d'Académie + IEN ASH+ IEN IO.</p> <p>Le régime indemnitaire sera attribué en fonction de la spécialisation de l'enseignant.</p>
BFC Yzeure J. Prévert (emploi consacré à l'accompagnement départemental de la formation continue et au développement des TICE sur le bassin de Moulins)	<p>1) Condition de diplôme (CAFIPEMF option Technologies et ressources éducatives).</p> <p>2) Commission départementale présidée par l'Inspecteur d'Académie.</p>
Aide à la scolarisation des enfants du voyage	<p>1) Compétences requises dans la connaissance de la culture des gens du voyage</p> <p>2) Commission départementale présidée par l'Inspecteur d'Académie et l'IEN chargé de la circonscription.</p>

<p align="center">CHAM Classe à Horaire Aménagé Musique</p>	<p>1) Compétences spécifiques en musique 2) Commission départementale composée de l'IEN de circonscription, du Conseiller Pédagogique adjoint à l'IEN, d'un Conseiller pédagogique départemental en Education Musicale et présidée par l'Inspecteur d'Académie.</p>
<p align="center">Directeur de l'école Jean Moulin MOULINS CHAM</p>	<p>1) Compétences spécifiques en musique 2) Titulaire de la liste d'aptitude Directeur d'Ec ole 3) Commission départementale composée de l'IEN de circonscription, du Conseiller Pédagogique adjoint à l'IEN, d'un Conseiller pédagogique départemental en Education Musicale et présidée par l'Inspecteur d'Académie.</p>
<p align="center">Enseignant intervenant auprès des services de psychologie infanto-juvénile</p>	<p>1) Condition de diplôme (CAPSAIS ou CAPA-SH option D) 2) Commission départementale présidée par l'Inspe ctur d'Académie composée de l'IEN chargé de la circonscription et de l'IEN ASH.</p>
<p align="center">CADA MONTMARAUULT</p>	<p>1) Compétence FLE 2) Commission départementale composée de l'IEN de circonscription, du Principal du collège de Montmarault et présidée par l'Inspecteur d'Académie.</p>